

rapport CRC

Monsieur le Maire,

Je prends à nouveau la parole aujourd'hui pour exprimer notre profonde inquiétude concernant la gestion du projet de rénovation du Centre Commercial du Nautisme. Les informations dont nous disposons sont alarmantes, et il est crucial de les exposer clairement pour que chacun comprenne la gravité de la situation.

Certaines prestations prévues dans les marchés ont été gravement altérées. Le rapport de la CRC, que nous avons tous reçu, souligne sans équivoque que « certaines prestations prévues aux marchés ont été dénaturées (matériaux non équivalents ou moins chers), n'ont pas été réalisées ou ont fait l'objet de surfacturations importantes », ce qui a « faussé la concurrence » (p.58). Ce point est particulièrement choquant : non seulement des matériaux de moindre qualité ont été utilisés, mais ils ont été facturés bien au-delà de leur valeur réelle, représentant un gaspillage d'argent public. Ces pratiques, inadmissibles, constituent une atteinte grave à la confiance des Hyérois, car des produits de mauvaise qualité ont été payés au prix fort, aux frais de la collectivité.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) stipulait clairement que le maître d'ouvrage, ou les organismes qu'il mandate, devaient s'assurer par tous les moyens nécessaires du respect des exigences contractuelles, des normes techniques et des règlements en vigueur (p.59).

Pourtant, malgré les multiples rapports et observations, ces documents, bien transmis au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage, n'ont pas conduit à une action. Comme le souligne la CRC en page 59, la mairie, parfaitement informée, a choisi de ne pas réagir.

Le bureau de contrôle (DEKRA), directement engagé par la commune, a lancé des alertes qui ont été ignorées. En d'autres termes, la municipalité, bien au courant, a sciemment décidé de ne rien faire.

Un exemple particulièrement révélateur est la découverte, dès 2019, de la non-conformité et de la dangerosité des menuiseries et vitrages, nécessitant, je cite, des « mesures d'urgence de mise en sécurité, le remplacement des vitrines des commerces et la modification de la structure des menuiseries pour recevoir de nouveaux vitrages » (p.59). Cela illustre parfaitement l'absence de suivi et une gestion totalement défailante.

Malgré les alertes répétées des commerçants et de la direction du port, la commune a validé les situations présentées par le maître d'œuvre sans en vérifier le contenu. Le rapport de la CRC indique que « la commune a validé les situations présentées par le maître d'œuvre sans remettre en cause leur teneur » et que « le défaut de suivi et de contrôle du service fait caractérise l'ensemble de l'opération » (p.60). Ce manque de réaction face à des dysfonctionnements avérés depuis 2019 est non seulement aberrant, mais incompréhensible. Comment peut-on autoriser des paiements sans aucun contrôle des travaux effectués, en violation des principes fondamentaux du droit public, notamment celui du paiement sur service fait ?

Les conséquences financières sont tout simplement scandaleuses. En 2023, un audit financier commandé par la commune a révélé un surcoût de 1 352 632 €, lié à « 578 anomalies inventoriées par l'expert technique », dont des paiements pour des services « non faits ou non conformes » (p.62).

Par ailleurs, la CRC note en page 57 que « la commune n'a pas appliqué les pénalités contractuelles à ce stade, notamment en cas de retards constatés dans l'exécution des travaux ou dans la fourniture des plans et autres documents prévus pour la réception ».

Nous avons également pris connaissance de votre réponse adressée à la présidente de la CRC, dans laquelle vous vantez la bonne santé financière de la commune. Cependant, vous semblez éluder le véritable problème. Le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur l'état des finances, mais bien sur les manquements graves aux règles de contrôle et de gestion des travaux, qui ont conduit à cette situation inacceptable. Ce gaspillage de l'argent public par pure négligence est inexcusable. Vous ne pouvez pas vous cacher derrière des chiffres pour dissimuler une gestion défailante et irresponsable.

En page 5 de votre réponse à la Présidente de la CRC, vous écrivez : « s'il est appréciable, et au demeurant logique, que la Chambre ait admis qu'aucun défaut d'allotissement... ». Pourtant, en page 49 du rapport, la CRC affirme exactement le contraire : « la chambre constate que la commune a insuffisamment alloti le marché. » Pourquoi tenter de masquer la vérité avec des affirmations en décalage total avec les conclusions du rapport ?

En conclusion, Monsieur le Maire, vos précédentes explications, imputant l'entière faute au maître d'œuvre, en évoquant un chantier largement affecté par des malfaçons et niant toute implication de la mairie dans ces faits, ne sont plus défendables.

Il est essentiel de rappeler que la supervision finale de ce projet vous incombe. Ces

dysfonctionnements majeurs découlent d'une gestion défailante, placée sous votre autorité.

Nous rappelons enfin que les travaux, prévus pour s'achever en 2019, ne sont toujours pas terminés au printemps 2024, avec une grande partie à reprendre pour non-conformité ou inachèvement.

De plus, il est surprenant que le rapport ne fasse aucune mention du signalement pour détournement de fonds publics, d'abus de confiance ou d'escroquerie que vous avez déposé en juin 2023.

Les magistrats de la Cour des Comptes révèlent aujourd'hui officiellement un mode de gestion totalement aberrant et inacceptable de ce marché, laissant de nombreuses questions en suspens.